

Compte rendu

Conseil municipal du 15 octobre 2021

1 - Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 25 juin 2021 – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le procès-verbal du 25 juin 2021.

2 – Compte-rendu des décisions prises par délégations du Conseil municipal.

Le Conseil,

1. prend acte des décisions prises par la Maire ou son représentant et listées en annexe.

3 – Organisation de la démarche de participation citoyenne et solidaire « Les Rencontres Nantes Solidarités » - Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve l'organisation de cette démarche de concertation ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 – Ville non sexiste : lutter contre la précarité menstruelle et briser le tabou des règles – Cadres d'action et premières expérimentations – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve la démarche globale contre la précarité menstruelle et le tabou des règles ;
2. approuve le projet d'expérimentation visant à installer des distributeurs de protections périodiques dans des équipements publics municipaux ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 – Tarification solidaire des transports – Convention de gestion et modalités d'organisation avec Nantes Métropole, la SEMITAN et le CCAS – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve les termes de la convention de gestion et des modalités d'organisation de la tarification solidaire du réseau des transports publics urbains entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes et son CCAS et la société d'économie mixte SEMITAN (cf. annexe) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6 – Signature de la charte « Déclaration de Paris » : pour lutter contre le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), le virus de l'hépatite C (VHC) et les autres infections sexuellement transmissibles (IST) – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve la signature de la charte « Déclaration de Paris » officialisant l'entrée de la Ville de Nantes dans le réseau « fast track cities » ;
2. approuve le soutien à l'association « Nantes Objectifs zéro » à travers la mise à disposition de moyens de la collectivité (logistique et communication) et qui fera l'objet, en tant que de besoin, de conventions particulières ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7 – Stratégie métropolitaine de Prévention et de lutte contre la pauvreté des jeunes et des enfants – Avenant à la convention entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes concernant les actions en matière de politique éducative – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve l'avenant n°2 (cf. annexe 1) à la convention entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes définissant les modalités de mise en œuvre de la stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté ;
2. autorise Mme la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8 – Plan de soutien culture – Fonds d'aide à la continuité d'activité et d'emploi des acteurs culturels – Attributions et répartitions de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. autorise le versement de subventions au titre du fonds d'aide lié au plan de soutien Culture adopté lors du Budget Primitif pour 2021, pour un montant global de 118 386 € ;
2. autorise les conventions et avenants concernant certaines subventions susmentionnées avec les organismes suivants :

P'TIT SPECTATEUR ET CIE.....	3 000 €
MABOUL DISTORSION	3 000 €
THEATRE UNIVERSITAIRE.....	15 000 €
CREATION ET REPERTOIRE CHOREGRAPHIQUE (CRC).....	10 000 €
TONALITE 4.....	5 000 €
UNION PHILHARMONIQUE.....	20 000 €

3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- 4.

9 – Vie associative – Fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises – Animations estivales – Conseillers numériques France Services – Quatrième répartition de subventions de fonctionnement – Avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve l'attribution de subventions, telle que proposée ci-dessus, pour un montant total de 231 439 € (annexe 1) et la signature des avenants correspondants (annexes 2 à 9) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

10 – Prévention de la délinquance – Actions financées par la Ville – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve l'attribution de subventions, telles que proposées ci-dessus pour un montant total de 36 500 € ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11 – Quartier Nantes Sud – Construction d'une école – Programme et coût – Lancement du marché global de performance – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le programme de l'opération de réalisation d'une école sur Nantes Sud ;
2. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 7 500 000 €TTC, y compris frais annexes, aléas, actualisations et révisions de prix ;
3. autorise le lancement d'un marché global de performances, ce qui donnera lieu à une indemnisation maximale de 75 000 €TTC par candidat admis à négocier pour un rendu de niveau APD avec deux phases de négociation ;
4. décide de constituer un jury spécifique chargé de désigner les équipes retenues et d'émettre un avis sur les projets émis ;
5. élit les membres suivants du Conseil municipal pour siéger dans cette instance :
 - 5 membres titulaires :
 - Mme Mahaut BERTU
 - M. André SOBCZAK
 - M. Patrice BOUTIN
 - Mme Pascale ROBERT
 - Mme Anne-Sophie GUERRA
 - 5 membres suppléants :
 - Mme Virginie FERREIRA
 - M. Aurélien BOULÉ
 - Mme Mahel COPPEY
 - Mme Émilie BOURDON
 - Mme Pauline WEISS
6. autorise Mme la Maire, à solliciter des participations financières auprès de l'Etat, de la Région, du Département, de la Caisse d'Allocations Familiales et d'éventuels autres partenaires potentiels de la Ville ;
7. autorise Mme la Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

12 – Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Conventions et avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le versement des subventions proposées pour un montant total de 340 924 € (cf. annexe 1) ;
2. approuve la convention avec :
 - l'association Deux Travers et Cie (annexe 2-1)
 - l'association Un Atelier pour la paix (annexe 2-2)
 - l'association Handball Club nantais (HBCN) (annexe 2-4)
 - l'association CEMEA (annexe 7)
 - l'association JARDINE (annexe 8)
3. approuve l'avenant avec :
 - l'association Créative Maker (annexe 2-3)
 - l'association FRANCAS de Loire-Atlantique (annexe 2-5)
 - l'association La Maison des Jeux (annexe 2-6)
 - l'association ACMNN (cf. annexe 4)
 - l'association ALM (cf. annexe 5)
 - l'association AFEV (cf. annexe 6)
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13 – Développement culturel – Attributions et répartitions de subventions – Conventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les termes des conventions et avenants et autorise les versements proposés avec les organismes suivants :

NANTES JAZZ ACTION.....	160 000 €
RENCONTRES DU CINEMA ESPAGNOL.....	11 700 €
APO 33.....	5 000 €
PASSAGE SAINTE CROIX.....	100 000 €
CINE NANTES CINEMATOGRAPHE.....	3 451 €
LIEU UNIQUE (investissement).....	50 000 €
PAQ LA LUNE.....	5 676 €
CINEMATOGRAPHE CINE-NANTES LOIRE ATLANTIQUE.....	3 451 €

2. autorise le versement de subventions, au titre de l'année 2021, pour un montant global de 400 725 €, telles qu'elles figurent dans le tableau figurant en annexe 8 ;
3. approuve la modification au titre de l'année 2021 des subventions de fonctionnement au bénéfice des associations NEMO, Tissé Métisse, l'Association Culturelle de l'Eté et du Lieu Unique tel que précisé dans l'exposé ;
4. approuve le retrait de la subvention de 500 € octroyée à l'association CTESIBIOS au titre de l'année 2021 ;
5. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de M. Salaün pour l'association Paq la Lune.

Non participation au vote de Mme Gouez, Mme Bourdon et M. Cocotier pour le Lieu Unique.

14 – Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Conventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve la convention d'application n°2 avec l'Institut Français, conditionnant le versement de la participation de la Ville de Nantes à hauteur de 45 000 € (cf. annexe 1) ;
2. approuve la convention définissant le partenariat entre la Ville de Nantes et l'Union Philharmonique de Nantes (cf. annexe 2) ;
3. approuve la convention de mise à disposition de locaux, matériel et personnel, entre la Ville de Nantes et le Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (cf. annexe 3) ;
4. approuve la prise en compte des revenus des parents dans le calcul des droits d'inscription, conformément à la grille tarifaire adopté en Conseil Municipal du 5 février 2021, des deux élèves danseurs inscrits au CNED en 21-22 et suivant leur formation au Conservatoire de Nantes avec les CHAD collégiens ;
5. approuve le renouvellement de la convention définissant les modalités financières de remboursement, de la Ville de Nantes à Nantes Métropole, des entrées gratuites effectuées dans le cadre du dispositif « Pass nouveaux Nantais » (cf. annexe 4) ;
6. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

15 – Atelier Alain Le Bras – Appel à projets Résidences de création en arts visuels – Prix spécial du Jury – Attribution de bourses – Conventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. décide d'accorder deux bourses, chacune d'une valeur de 2 000 € aux artistes ci-dessus proposés et approuve la convention-type en annexe 1 ;
2. approuve la convention type relative à la mise à disposition de l'Atelier Lebras à des artistes de la métropole nantaise, dans le cadre du Prix spécial du jury du Prix des arts visuels de la Ville de Nantes figurant en annexe 2 ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16 – Culture – Soutien à la 3ème édition du festival Débord de Loire – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve la convention avec l'Association culturelle de l'été et approuve le versement d'une subvention de 50 000€ ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de M. Cocotier, M. Chateau, Mme Bourdon et M. Boutin, pour l'Association Culturelle de l'Eté.

17 – Folle Journée – Convention de collaboration Ville de Nantes – Nantes Métropole pour l'organisation de la manifestation – Convention de concession de licence des marques « la folle journée » et « les folles journées » - Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve la convention de collaboration entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole pour l'organisation de la Folle Journée figurant en annexe 1 ;
2. approuve la convention de cession de licences de marques figurant en annexe 2 ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation de M. SEASSAU, Mme BOURDON, M. CHATEAU, Mme HAKEM, M. TRICHET, Mme BASSAL, M. AZZI, M. HUCHET, M. RICHARD pour la SEM la Folle Journée.

Non participation de M. RICHARD, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VIALARD, M. ASSEH, Mme GUERRA, Mme LAERNOES et M. THIRIET pour la Cité Centre des Congrès.

18 – Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenants – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique, par 68 voix pour,**

1. approuve l'attribution des subventions conformément à l'annexe 1 et autorise la signature de l'avenant correspondant (annexe 2) ;
2. approuve l'attribution des subventions de ravalement aux copropriétaires et propriétaires, dans le cadre de l'action générale de la Ville en faveur de la préservation et de l'amélioration du patrimoine architectural pour un montant total de 171 452 € selon la répartition proposée en annexe 3 et autorise la signature des conventions correspondantes (annexe 4) ;
3. approuve le don des deux fresques de l'ancienne chapelle de la maison d'arrêt de Nantes aux conditions proposées par le propriétaire et stipulées sur l'attestation de don jointe en annexe 5 ;
4. approuve la convention de dépôt des fresques sur leur site d'origine et autorise sa signature (annexe 6) ;
5. prend acte de l'acquisition réalisée par vente aux enchères pour les Archives de Nantes pour un montant de 645,61 € ;
6. approuve les acquisitions proposées pour les Archives de Nantes et le Château des Ducs de Bretagne – Musée d'Histoire de Nantes pour un montant de 4 500 € et autorise la signature des conventions correspondantes (annexes 7 et 8) ;
7. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19 – Voies publiques – Dénomination – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve les dénominations de :
 - « Place Suzanne Noël », pour la place située à l'intersection du boulevard Gisèle Halimi et de la rue Alain Barbe Torte ;
 - « Rue Franceline Ribart », pour la voie partant de la rue des Marchandises et aboutissant à la rue Alain Barbe Torte ;
 - « Rue Elsa Cayat », pour la voie partant de la rue Alain Barbe Torte et aboutissant au boulevard Gisèle Halimi ;

- « Allée Marie-Louise Chevrel-Bodin », pour la voie partant de la rue Elsa Cayat ;
- « Allée de l'Île Beaulieu », pour la voie cyclable partant de la rue Célestin Freinet et aboutissant au boulevard Gaëtan Rondeau ;
- « Allée de l'Île des Quatre-Compères », pour la voie cyclable partant de la rue des Boires et aboutissant au boulevard des Martyrs Nantais de la Résistance ;
- « Allée de la Prairie du Balagué », pour la voie cyclable partant du boulevard Gustave Roch et aboutissant rue des Marchandises ;

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20 – Sports – Quatrième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve l'attribution de subventions de fonctionnement en faveur d'associations sportives selon la répartition proposée en annexe 1, pour un montant total de 175 082 €, et le cas échéant la signature des avenants et conventions correspondants (annexes 2 à 17) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21 – Bureau des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le versement d'une subvention en faveur du projet de l'association diocésaine de Nantes, pour un montant de 2 766 € ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22 – Citad'elles – Convention de partenariat avec l'association G-xiste – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve la convention entre la Ville de Nantes et l'association G-xiste (cf. annexe) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

23 – Politique Jeunesse – Quatrième répartition de subventions – Convention – Avenant – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve l'attribution de subventions, telle que proposée ci-dessus, pour un montant total de 51 337 € (annexe 1), et la signature des convention et avenant correspondants(annexes 2 et 3) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

24 – Politique publique Petite Enfance – Lieux Accueil Enfants-Parents – Convention – Subvention – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve la convention de mise à disposition du LAEP La Perdriole au bénéfice de l'association ARRIA ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

25 – Politique publique Petite Enfance – Crèches associatives – Attribution de subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le versement des subventions aux crèches associatives ainsi que l'avenant à la convention en vigueur (cf. annexe 1 et 2)
2. approuve les avenants aux conventions des crèches Le Nid du Phénix et l'Escale des bambins (cf. annexe 3 et 4) ;
3. approuve le barème de subventionnement des crèches associatives pour 2022 (cf. annexe 5);
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

26 – Politique publique « familles et parentalité » - Troisième répartition de subventions – Avenant – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le versement de la subvention proposée au titre de la politique publique Familles et parentalité, pour un montant total de 15 500 € ;
2. approuve l'avenant à la convention avec l'association PAQ'LA LUNE (cf. annexe) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de M. Salatin pour l'association Paq la Lune.

27 – Nantes Erdre – ZAC Champ de Manœuvre – Modification du Programme des équipements publics – Accord sur le principe de réalisation d'un multi-accueil petite enfance.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le principe de réalisation, dans le cadre de la ZAC Champ de Manoeuvre, d'un multi-accueil d'environ 60 places ;
2. approuve les modalités de financement et l'incorporation de cet équipement au patrimoine communal, conformément au projet de programme des équipements publics modificatif ci-annexé ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

28 – Politique publique en faveur des personnes âgées – Avenant à la convention avec l'association des seniors nantais (ORPAN) – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve l'avenant à la convention avec l'ORPAN définissant les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien à l'association ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de Mme Lefranc, Mme Bertu et Mme Hakem pour l'Orpan.

29 – Ouverture des commerces le dimanche en 2022 – Avis du Conseil municipal.

Le Conseil délibère et,

1. émet un avis favorable à l'ouverture des commerces de détails de la Ville de Nantes en 2022 selon les modalités énoncées ci-dessus :
 - sous réserve expresse du respect de l'accord territorial signé en 2020 par les partenaires sociaux pour les ouvertures dominicales en 2021,
 - après avis des organisations d'employeurs et de salariés,
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(9 voix contre et 1 abstention).

30 – Echanges Internationaux – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le versement de subventions pour un total de 1 400 € au titre des jumelages internationaux aux associations France Canada et Atlantique Nantes Chine ;
2. autorise Mme la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

31 – Aide post-urgence en faveur du département de la Grand'Anse en Haïti – Subvention – Convention et avenant – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve les termes de la convention 2021 et le versement d'une subvention exceptionnelle de 25 000 € à l'Association des Maires de la Grand'Anse ;
2. approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention 2019-2021 conclue avec l'AMAGA portant sur le programme de structuration de l'AMAGA et le versement d'une subvention de 27 000 € sur 2021 ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

32 – Actions de coopération et de solidarité internationale – Subventions – Avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association MACAIBA ;
2. approuve l'avenant n°1 à la convention 2020-2022 avec la Ville de Rufisque et le versement d'une subvention supplémentaire de 16 730 € (annexe 1) ;
3. approuve l'avenant n°1 à la convention 2021 avec la Ville de Rezé et le versement d'une subvention d'investissement de 15 000 € au titre de l'année 2021 (annexe 2) ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

33 – Jumelages Européens – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le versement d'une subvention de 2 800 € à l'association « Centre culturel franco roumain » ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

34 – Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.

Le Conseil délibère et,

- d'une part, après vote électronique, par 50 voix pour et 9 abstentions,

1. approuve les modifications du tableau des emplois permanents (annexe 1) ;
2. autorise le recrutement de vacataires pour le compte de la collectivité, sur la base des familles de vacations et des rémunérations plafond définies en annexe 2 ;
3. approuve l'ajustement technique du régime indemnitaire ;
4. approuve la mise en place d'une facilité horaire de deux heures maximum pour permettre aux agents d'aller se faire vacciner sur leur temps de travail ;
5. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
6. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- d'autre part, après vote électronique, par 51 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention,

7. - approuve l'application, à compter du 1^{er} janvier 2022, des nouvelles règles complémentaires du temps de travail des agents de la collectivité telles qu'exposées ci-dessus,
- abroge, à compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les délibérations antérieures relatives au temps de travail qui seraient contraires aux présentes dispositions ;
8. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

35 – Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de mobiliers scolaires pour équiper les écoles publiques nantaises ;
2. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour les travaux de mise en accessibilité de l'église Sainte-Madeleine ;
3. autorise le lancement d'une procédure avec négociation pour la fourniture et maintenance de postes de travail informatiques et d'équipements connectés ;
4. approuve la nouvelle enveloppe financière pour les travaux de réhabilitation des Bains Douches BACO de 2 030 000€ TTC, dont 1 808 000 € TTC affectés aux travaux ;
5. approuve la nouvelle enveloppe financière pour les travaux de mise en accessibilité et de réhabilitation du groupe scolaire Sully de 2 426 400 € TTC, dont 2 082 000 € TTC affectés aux travaux ;
6. approuve la nouvelle enveloppe financière pour l'opération de restructuration et d'extension de l'école Lucie Aubrac de 11 975 000 € HT soit 14 370 000 € TTC, dont 9 300 000 € HT soit 11 160 000 € TTC, affectés aux travaux ;
7. autorise Mme la Maire à traiter, le cas échéant, soit par procédure formalisée, soit par marché négocié en cas d'offres jugées inappropriées ou inacceptables ;
8. autorise Mme la Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci ;
9. autorise la signature du marché « Charpente Bois - Murs ossature bois - Bardage bois » (lot n°3) pour la construction d'un

équipement d'activités sportives et d'expression sur le quartier Bellevue-Chantenay avec la société GODARD pour un montant de 539 853,54 € HT, soit 647 824,25 € TTC ;

10. autorise la signature de la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole, la Ville d'Orvault, la Ville de Rezé et la Ville de St Herblain concernant la mise en place de l'action « chantiers découverte et remobilisation » ;
11. approuve l'avenant n°10 à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, Nantes Métropole, l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat (cf. annexe) ;
12. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

36 – Service public de la fourrière automobile municipale – Choix du délégataire – Convention de délégation de service public – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le choix de la société Garage Louis XVI comme délégataire du service public de la fourrière automobile à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 5 ans ;
2. approuve les termes de la convention de délégation de service public à conclure avec la société Garage Louis XVI ainsi que ses annexes et prend acte qu'une société dédiée viendra se substituer à ladite société Garage Louis XVI pour l'exploitation du service ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention de délégation de service public.

37 – Transactions immobilières diverses – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'acquisition à titre gratuit, auprès du syndicat des copropriétaires de la résidence Les Terrasses Botaniques, de la parcelle de terrain nu cadastrée MV 727, pour environ 1 053 m² située rue Félix Faure. Les frais notariés sont à la charge de la Ville ;
2. approuve la constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS pour le passage de 9 canalisations souterraines et accessoires dans les parcelles cadastrées BD 257, 258, 267 et 270 situées rues de la Bottière, Max Planck et Henri Becquerel ;
3. approuve la constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS pour le passage d'une canalisation souterraine et accessoires dans la parcelle cadastrée EW 477 située 7, rue Henri Cochard ;
4. approuve la constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS pour le passage de 2 canalisations souterraines et accessoires dans les parcelles cadastrées BE 220 et BD 310 situées avenue Bon Accueil et rue Germaine Tillion ;
5. approuve la signature de l'avenant à l'autorisation d'occupation temporaire du « Club House du Stade Pascal Laporte » mettant en place un échéancier de paiement pour la dette de la société « C2F » au titre de l'année 2019 et modifiant la valeur des redevances à compter de 2020 ;
6. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(9 abstentions).

38 – Transactions foncières – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. approuve la vente à Atlantique Habitations pour 107 018,31 € d'une part et la vente à Atlantique Accession Solidaire pour 221 737,74 € d'autre part, la régularisation devant se faire par acte notarié aux frais des acquéreurs ;
2. approuve la vente de la parcelle CY 62 pour environ 33m² au Centre Hospitalier Universitaire au prix de 495 € net vendeur, la régularisation devant se faire par acte notarié aux frais du CHU ;
3. constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées OV 571, OV 572, OV 578 et OV 579 situées rue de la Fantaisie et rue Jean Poulain à Nantes ;
4. approuve la résiliation du bail emphytéotique du 26 octobre 1994 consenti à Nantes Métropole Habitat sur les parcelles IT 534 et IT 537, la résiliation devant se faire par acte administratif aux frais de Nantes Métropole Habitat ;
5. approuve la passation du bail emphytéotique administratif avec Harmonie Habitat pour 18 ans et une redevance annuelle de 9 113 €, la régularisation devant se faire par acte notarié aux frais de Harmonie Habitat ;
6. approuve le transfert de propriété du collège Aristide Briand, cadastré DZ 122 et du collège de la Noë Lambert, cadastré BC 855 et BC 859p, au profit du Département de Loire-Atlantique. La régularisation interviendra par acte administratif, aux frais du Département ;
7. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(8 abstentions).

Non participation au vote de Mme Vitoux pour Atlantique Habitations.

39 – Décision Modificative 2021 n°2 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'ensemble des modifications budgétaires du budget principal Ville ;
2. approuve le maintien de la provision de 5 000 € pour le compte épargne temps sur l'exercice budgétaire 2021 ;
3. approuve l'ajustement de la provision pour créances douteuses de 166 000 €, soit un total de 206 000 € ;
4. approuve les propositions des jurys des CLAP telles qu'exposées ci-dessus et autorise le versement des subventions afférentes (cf. tableau en annexe) ;
5. approuve l'attribution de subventions à l'ACCOORD et la prolongation d'un an de la convention d'Objectifs et de Moyens (CVO), du 1er janvier au 31 décembre 2022 ;
6. approuve l'attribution de la subvention 2021 au COS (Comité des Oeuvres Sociale) pour un montant de 855 310 € ;
7. approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 31 418 € en faveur des association (cf. tableau en annexe) ;
8. approuve le versement de la subvention en faveur du projet « Etrange bus de nuit » pour un montant de 5 500 € ;
9. approuve le versement de subventions pour un montant de 18 500 € au titre de politique publique Espaces Verts et Environnement conformément à la répartition jointe en annexe ;
10. approuve le versement des subventions au titre des actions en faveur de la ville non sexiste et de l'accessibilité universelle pour un montant total de 26 000 € selon la répartition exposée en annexe ;
11. approuve l'avenant n°3 à la convention avec la mai ;
12. approuve l'avenant n°1 à la convention avec l'association Style ALPAGA ;
13. approuve le versement de la subvention à la Fédération des Amis de l'Erdre pour un montant de 1 500 € ;
14. approuve le versement de la subvention à l'UNICEF pour un montant de 200€ ;
15. approuve le versement de la subvention de 6 300 € à l'école Diwan pour l'aide au fonctionnement du périscolaire ;
16. approuve la convention avec la SPL La Cité, le Centre des Congrès de Nantes dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Les Utopiales », tel que décrit ci-dessus ;
17. approuve les annulations, réductions et ajustements de subventions versées ou à verser aux différentes associations intervenant dans les écoles tels que précisés ci-dessus ;
18. approuve la signature de la convention d'utilisation du gymnase du Lycée La Colinière, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de cinq ans ;
19. approuve et autorise la signature de l'avenant n° 1 au contrat de bail emphytéotique administratif du 4 novembre 2010 consenti par la Ville de Nantes au profit de l'Association « Société des courses de Nantes » ;
20. approuve la signature de la convention de gestion et modalités d'organisation des services de cars scolaires avec les Autorités Organisatrices de Second rang ;
21. autorise le comptable à régulariser l'écart d'amortissement sur la fiche 1999001 en débitant l'article 28031 d'un montant de 0,01 € et en créditant l'article 1021 d'un montant de 0,01 € ;
22. autorise le comptable à régulariser le sur amortissement de la fiche inventaire 2008070 en débitant l'article 281838 d'un montant de 13 693 € et en créditant l'article 1068 d'un montant de 13 693 € ;
23. approuve la signature de l'avenant à la convention d'utilisation du gymnase du Lycée Nelson Mandela du 10 mai 2021 ;
24. annule l'exonération de 5 mois pour les loyers 2021 des locaux mis à la disposition des associations via la Direction Vie Associative et jeunesse votée au Conseil municipal du 25 juin 2021 suite à une erreur matérielle ;
25. approuve l'exonération de 3 mois pour les loyers 2021 des locaux mis à la disposition des associations via la Direction Vie Associative et Jeunesse ;
26. autorise la cession d'un équipement télescopique inventorié 2014319 pour un montant de 38 400 € net de taxes à Nantes Métropole budget annexe de l'eau ;
27. approuve la signature de la convention d'utilisation du gymnase du Lycée Saint Félix de la Salle ;
28. approuve l'avenant n°3 à la convention conclue avec Nantes Métropole au titre de la MOUS ;
29. approuve le montant des loyers du Terrain d'Insertion Temporaire situé 380 route de Sainte-Luce ;
30. approuve le versement à Nantes Métropole des dépenses d'investissement dues par la Ville de Nantes au titre du CSU pour l'année 2021, soit 10 126,82 € ;
31. approuve la convention de partenariat relative à la participation de la CMF au projet d'animation de la piste d'éducation routière de la Beaujoire ;
32. approuve la convention de gestion des recettes de la halle du marché de Talensac entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole ;
33. approuve le remboursement des frais à l'ADAPEI ;
34. approuve le don de la structure de jeux ;
35. approuve la convention entre la Ville de Nantes et la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) relative au

versement d'une subvention de 100 000 € à la Ville de Nantes au titre de la participation de l'État au fonctionnement de Citad'elles pour l'année 2021 ;

36. approuve la convention entre la Ville de Nantes et la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités relative au versement d'une subvention de 50 000 € à la Ville de Nantes au titre de la participation de l'État au fonctionnement de Citad'elles pour l'année 2021 ;
37. approuve la convention entre la Ville de Nantes et le Préfet de la Loire Atlantique relative au versement d'une subvention de 50 000 € à la Ville de Nantes au titre de la participation de l'État au fonctionnement de Citad'elles pour l'année 2021 dans le cadre de la politique de la Ville ;
38. approuve les avenants, ci-annexés, aux concessions ou conventions d'aménagement suivantes :
 - Vallon des Dervallières : avenant n°9 (annexe n°1),
 - Tivoli-Moutonnerie : avenant n°3 (annexe n°2) ;
39. approuve le protocole transactionnel entre la ville de Nantes et la société ENGIE pour un montant de 25 555,01 € TTC ;
40. décide de se prononcer favorablement sur les remises gracieuses tels que présentées ci-dessus ;
41. accepte de réduire, d'annuler ou de rembourser les différents titres de recettes émis à l'encontre des personnes individuelles ou des associations citées ci-dessus ;
42. accepte de prononcer en non-valeur l'ensemble des créances irrécouvrables présentées et d'en donner décharge au Comptable Municipal à hauteur de 18 951,18 € ;
43. approuve les créances éteintes transmises par le Comptable municipal pour un montant de 10 349,81 € ;
44. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation de Mme Langlois, Mme Robert, Mme Rodriguez, Mme Naulin, Mme Hakem, M. Rebouh, M. Asseh et Mme Bertu pour l'Accoord.

Non participation de Mme Gouez pour la Maison des hommes et des techniques.

Non participation au vote de M. Richard, Mme Sotter, M. Trichet, Mme Vialard, M. Asseh, Mme Guerra, M. Thiriet, Mme Laernoës pour la Cité Centre des Congrès.

Non participation au vote de Mme Weiss, M. Quéro, Mme Bonamy, M. Asseh, Mme Benâtre et Mme Coppey pour Nantes Métropole Aménagement.

(7 abstentions)

40 – Désignations diverses – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. désigne M. Ali REBOUH en tant que représentant.e de la Ville de Nantes au sein du conseil d'école de l'école primaire et maternelle Leloup-Bouhier ;
2. désigne M. Yves PASCOUAT en tant que représentant.e de la Ville de Nantes au sein du conseil d'école de l'école maternelle Georges Lafont, en lieu et place de Mme Aziliz GOUEZ ;
3. désigne Mme Abbassia HAKEM en tant que représentant de la ville de Nantes au sein du conseil d'administration du collège de Chantenay, en lieu et place de M. Hervé FOURNIER ;
4. désigne M. Michel COCOTIER et M. Hervé FOURNIER en tant que représentants de la Ville de Nantes au sein du conseil d'administration de l'ACCOORD, en lieu et place de Mme Mahaut BERTU et de Mme Ghislaine RODRIGUEZ ;
5. approuve la nouvelle composition de la commission vie sociale, éducation, sports, sécurité, dialogue citoyen (cf. annexe) ;
6. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

41 – Opérations concédées à Nantes Métropole Aménagement – Comptes rendus d'activités au concédant 2020 – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les comptes rendus annuels d'activités pour l'année 2020 de la Société Publique Locale Nantes Métropole Aménagement qui lui ont été présentés en application de l'article L300-5 II 3° du code de l'urbanisme pour les opérations d'aménagement suivantes : Désiré Colombe, Bout des Landes-Bruyères, Vallon des Dervallières, Tivoli-Moutonnerie ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

42 – Rapport d'activité de Nantes Métropole – Information.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte de la communication donnée au Conseil municipal, au titre de l'exercice 2020, du

rapport d'activité de Nantes Métropole et du compte administratif correspondant ;

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Le registre des délibérations est à la disposition du public
au Service du Conseil et des Assemblées - porte A 217.*

La Secrétaire de Séance,

Ghislaine RODRIGUEZ

